24ième Assemblée générale ordinaire 10 et 11 avril 2021

*Rappel, en raison des conditions particulières liées à la crise sanitaire, l’assemblée générale ordinaire qui se tenait habituellement le premier samedi du mois de février a été décalée et organisée en deux temps, envoi d’un courrier indiquant la procédure exceptionnelle avec l’envoi des documents statutaires et d’un bulletin de vote à remettre lors du week-end des 10 et 11 avril 2021 au bureau de vote organisé dans la salle commune au 10 chemin de Montlhéry, siège social de l’association*.

Ont participé à cette assemblée générale les jardinières et jardiniers suivants :

AFONSO Maria Emilia ; AHOLOU Régina ; AISSAOUI Massira ; ALCOVE Serge ; ALLOUCHY Mimouna ; AMAR Omar ;AMMI Louiza ; AOUACHE Mohamed ; ARAUJO FERREIRA Joaquim ; ARPAGE Monique ; ARSLAN Ali ;ARSLAN Murat can ; ARSLAN Nébiha ; ASLAN Mehmet ; ATAS Yeter ; AUDOUY Philippe ; AYGUN Mehtap ; AZAIDJ Khedidja ; AZIRAR Samir ; BA Hawa ; BAKIR Ali ; BAKIR Seher ; BAKRIM Mohamed ; BAR Réjane ; BAUDOUIN Magali; BAYRAKTAR Birol; BECIR Laid; BELHUMEUR Sandra; BELLOUCH Mohamed; BENDJEDDOU Yahia; BEN HAMIDA Afif; BENKAROUBA Fatma; BISKIN Mustafa; BLANCHET Marie-Ange; BLANC-JALEB Séverine; BONHOMME Lyne; BORGES Pedro; BORGES Paulo; BOSSON Marc; BOUCHACHI Mohand-Saïd; BOUGHALEB El Miloud; BOULMA Achour; BOURCET Maryse; BUSUTTIL Sylvie; BUTON John ; CAILLAUX Simone ; CARQUEVILLE Laurent ; CARROUEE Benoit et Isabelle ; CHAIB Yacine ; CLERBOUT Bertrand ; COZZOLINO Justine ; DAHMANI Abdel Raihina ; DANIEL Josette ; DA SILVA Ilidio ; DAVAINNE Jacqueline ; DA VEIGA GOMES Maria ; DE SA PEIREIRA Manuel ; DELANGE Claude ; DELANOE Valérie ; DEMIR Hatice ; DENIS Michel ; DESAEGHER Claudette ; DUARTE Luis ; DULOY Isabelle ; EL AISSAOUI Mohamed ; EL HAJAM Abdellatif ; ELFTIEH Boujemaa ; ELIPE André ; EMPTOZ-LACOTE Gilbert ; ESNOPHLA Florette ; FADLI Abdellah ; FALLOPE Catherine ; FERNANDES-DIAS José-Luis ; FERNANDO Luis ; FERRIER Gisele ; FOFANA Sadio ;FORTASSI Atallah ; FOSCOLO Philippe ; FRANCINEAU Peggy ; GAREAU Yolaine ; GOKTAS Muslum ; GOMES Jose ;GOUBA Ousmane ; GOZYUMAN Mehmet-Sinan ; GUEVEL Hervé ; GUNDOGAN Mehmet ; HACIOMEROGLU Hacer ; HAMIDI Abdul Fatha ; HENNANI Yamina ; HOSTACHI Nicole ; IDIR-MELLAL Rachid -;IDRISS-SOULIGNAC Beatrice ; ISIK Yasemin ; JACQUOT Rina ; JEAN-BART Brigitte ; KAMELI Abdel Djebar ; KARATAS Sultan ; KAYA Emine ; KAYALAR DOGAN ; KEMIKLI Cilem ; KILCI Ayhan ; KITOU Claude ; KOUAKOU Solange ; KURUCU Kazim ; KUZUCU Fadime ; LACOMBE Jean-Claude ; LAGHSAS Abdellah ; LEFEBVRE Jeannette ; LEJEARD Patrick ; LEMESLE Yvette ; LEPORE Gino ; LE THUAUT Patrick ; LISBOA Luis ; LUKAU Elisabeth ; MADADI Nadia ; MAHAMAT-DOUNGOUS Carine ; MAILLOT Paul ; MAMAVI Christiane ; MANUEL Jean-Claude ; MARECHAL Maurice ; MAREGA Idriss ; MAUVAIS NATHALIE ; MATHIEU Jean Pierre ; MELIN Gil ; MENDJOUR OUIZA ; MERCY Marie-Josèphe ; MICHALON Victoire ; MIGNIER Pascal ; MINGATOS Joao ; MINTIER Marie-Thérèse ; MJC – MARTINELLI Magali ;MOLY Jean-Jacques ; MOOKAN Anandan ; MSADEK Mohamed ; NASSERALDIN Rwayda ; NGASSA Esther ; OZSEVGIC Emine ; OZTURK Mehmet Ali ; PALA Ibrahim ; PALA Döne ; PALA Hakki ; PALA Yusuf ; PAUMARD Christine ; PELISSIER Francine ; PERONET Yvonette ; PERROUX Alain ; PETIT Nadine ; PICHARD Nicole ; PIETRAGALLA Mario ; PIGNON Philippe ; PILLON Christian ; PRESOTTO Christine ; PRILLEUX Christine ; PUSMAZ Aysel ; RACHDI Yahya ; RAFIQ Mazhar ; RAHMAMI Mohamed ; RAMASSAMY Coupoussamy ; REGA Gérard ; RIVET Christian ; RODRIGUES Benvinda ; ROMET Claudine ; ROTTIER Philippe ; ROUSSELY Monique ; ROYER Armand ; SAINT GERMAIN Rose Laure ; SALKIM Eyyup ; SANNINO Luigi ; SANNOUH Hussein ; SATURNIN Albert ; SEDOUKI Ahmed ; SEYCHELLES Nadine ; SHARIF Uzmah ; SIMOUH Fadma ; SOARES José-Armando ; STEPANOFF Robert ; STEVANCE Pascal ; SYLVESTRE-PLUTON Antoinette ; TA MINH LAN Stéphanie ; TAULIAUT Franck ; TERKI Sabah ; TOUZE Frédéric ; TURK Muhammet ; ULUSAN Zehra ; UNDER Islim ; VULCAIN Sonia ; WASIELEWSKI Patricia ; YALIAR GAFOOR Mohamed ; YAVUZARSLAN Erdogan ; ZERROUKI Mustapha ; ZHANG Rong ;

Soit 189 adhérents ayant participé au vote sur 260 adhérents.

Documents statutaires fournis

1. Rapport moral

Chère jardinière, Cher jardinier,

L’année 2020 aura été une année exceptionnelle à plus d’un titre, puisque la crise sanitaire qui perdure aura impacté notre fonctionnement individuel et collectif nous obligeant à réagir aux divers protocoles. Grâce au dévouement des administrateurs et dans la grande majorité grâce à votre respect des règles évolutives mises en place au fil des jours notre pratique du jardinage a pu se dérouler quasi normalement. Mais ces contraintes sanitaires ont eu raison d’une grande partie des activités conviviales d’accueil ou de partage comme notre traditionnel méchoui. Cependant, la nécessité de réguler les entrées et la pose d’un nouveau portail automatique, afin de soulager la présence régulière d’un administrateur venant fermer en soirée, ont eu pour effet de faire respecter plus fortement nos installations et ont diminué les incivilités dues aux visiteurs et aux familles des jardiniers. Cet investissement coûteux s’avère donc un facteur de tranquillité.

Le fonctionnement général de notre association forte de ses 257 adhérents est maintenant stabilisé, dans sa gestion courante, dans les services rendus à vous toutes et tous et dans le maintien de notre site dans un niveau de qualité paysagère, de diversité et de convivialité transparente qui surprend toujours les visiteurs ou les promoteurs de jardins en quête de références ou de modèles. Cependant nous avons encore à faire des progrès en termes de gestion de déchets de toute sorte, c’est pourquoi nous avons décidé en conseil d’administration d’encadrer la dépose des déchets verts sur la plateforme de compostage et nous serons amenés à réfléchir sur la gestion des encombrants au cours de 2021.

2020 aura été aussi exceptionnellement chaud et sec avec plusieurs épisodes caniculaires et plusieurs mois sans pluie, impactant fortement notre consommation d’eau et donc notre facture qui va atteindre un niveau jamais vu. Encore une fois je vous demande de faire attention et de favoriser des pratiques économes en eau, sinon il nous faudra augmenter les cotisations.

Notre 24ième assemblée générale ordinaire est elle aussi exceptionnelle puisque je vous demande d’y prendre part à distance et de formuler votre avis par un bulletin de vote et de poser par écrit les questions qui vous semblent importantes. Je m’engage à ce que nous vous répondions dans le meilleur délai et sachez que je ferai toujours le maximum pour que nos valeurs essentielles soient maintenues malgré ces événements exceptionnels qui je l’espère cesseront bientôt.

Prenez donc connaissance des documents joints, exprimez-vous, et participez au vote durant le week-end du 10 et 11 avril, dans cette attente je vous prie de croire en l’expression de mes salutations horticoles les plus dévoués.

Gil MELIN

Président

**Le président vous demande de lui donner quitus pour son rapport moral.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Pour  | Contre  | Abstention |
| Quitus est donné au président pour son rapport moral  | 160 | 6 | 23 |

1. **Rapport d’activités**

Cette année 2020 a été marquée par les conséquences de la Covid qui ont occasionné la fermeture des jardins au mois de mars 2020. Dès le début avril le CA a géré une réouverture progressive (1 heure, puis 2heures, puis une demi-journée). Grâce à une organisation sérieuse, une grande disponibilité des administrateurs et la compréhension de tous les jardiniers, la production en légumes n’a pas été trop perturbée et de nouveaux visages de jardiniers soucieux les uns des autres sont apparus.

**Les adhérents en 2020**

Nombre de jardins :

* 256 familles - 1 structure collective : la parcelle MJC

Les mouvements en 2020 :

* 27 nouveaux jardiniers accueillis
* 13 démissions
* 2 radiations
* 2 transferts internes
* 34 nouvelles demandes de parcelle
* 157 familles en liste d’attente
* 11 parcelles disponibles au 31/12/2020

**Services aux adhérents en 2020**

* Travaux : tontes de pelouse, labourages et fraisages des parcelles individuelles,
* Elagage des arbres, taille des haie et production de BRF (broyat) disponible pour tous
* Production et vente de plants : 2 week-ends de vente en mai avec plus de 1500 plants produits et une nouvelle organisation pour la distribution.
* Approvisionnement régulier en fumier de cheval
* Elaboration, en diminution, de confitures avec les fruits du verger
* Activité Apiculture : soins aux 3 essaims qui pollinisent les plantes des jardins
* Activité Avicole : soins aux 41 poules pour la production d’œufs
* Vente des œufs, confiture, miel
* Fourniture de dalles et sable, de terreau, de charbon de bois, de paillis.
* Gestion des déchets verts et des encombrants avec de multiples voyages à la déchetterie

**Les manifestations en 2020**

Compte tenu de la situation sanitaire moins de manifestations extérieures :

* Participation au forum des associations
* Formation vélo (pro vélo 91)
* Deux ateliers compostage pour l’action Zéro-déchets portée par l’association l’Attribut.
* Les séances d’Œnologie en relation avec l’Université du temps libre en Essonne ont été annulées à partir de mars
* Le Groupe Yoga de la MJC est venue deux fois aux jardins en juin
* Accueil des délégations d’élus des villes de Savigny le Temple et de Corbeil Essonnes, et de la maison de quartier des Champs Elysées
* Visite de la responsable de La FNJFC pour un article dans la revue Jardin Familial de France
* Stage vannerie
* Visites des enseignants du collège Albert CAMUS et des étudiants d’AGROPARISTECH

**Les travaux et aménagements en 2020**

* Pose clôture rue Paul Langevin et autour du verger
* Mise en place d’un portail automatique et d’une clôture sur l’entrée principale, avec réaménagement des parterres.
* Installation de 2 ponts (sur la noue près du verger, le long de l’ilot Douglas)
* Bordures en pavés de grès fournis par la municipalité

**Le fonctionnement de l’association**

Le conseil d’administration composé de 15 membres dont un membre de droit de la municipalité se réunit, en général le premier samedi de chaque mois. Le compte rendu est affiché sur les panneaux disposés aux entrées des jardins et sur le site de l’association ajfro.fr

En 2020 le CA s’est réuni 11 fois, dont une fois en avril en audioconférence et plusieurs réunions pour organiser les conditions de réouverture des jardins lors du premier confinement.

**Les Commissions** :

Elles ont pour objets d’organiser les activités de l’association, elles sont sous la responsabilité d’un ou plusieurs administrateurs et ouvertes à tous les jardiniers désireux de s’investir, sauf pour :

La commission attribution des parcelles et gestion des conflits

Commissions ouvertes :

 La commission production de plants, œuf, miel, confitures

 La commission communications, informations et formations

 La commission fête et événements

 La commission travaux et organisation des **TIC**

**Le président vous demande de donner quitus aux secrétaires : Christian RIVET, Marie-Josèphe MERCY pour ce rapport d’activités**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Pour  | Contre  | Abstention |
| Quitus est donné aux secrétaires pour leur rapport d’activités  | 162 | 7 | 20 |

1. Rapport financier



**Le trésorier demande à l’assemblée de porter le résultat de l’exercice au compte du report à nouveau du bilan, afin de réduire les déficits des années précédente.**

 

**Le président vous demande de donner quitus à la trésorière Patricia WASIELEWSKI pour son rapport financier**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Pour  | Contre  | Abstention |
| Quitus est donné à la trésorière pour son rapport financier et pour l’affectation du résultat  | 162 | 5 | 22 |

**Bulletin de vote et de participation à remplir et à remettre dans l’urne au bureau des jardins familiaux**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Pour  | Contre  | Abstention |
| Quitus donné au président pour son rapport moral  |  |  |  |
| Quitus donné aux secrétaires pour leurs rapport d’activités  |  |  |  |
| Quitus donné à la trésorière pour son rapport financier |  |  |  |
| Candidatures au Conseil d’administration quatre postes sont à pourvoir, quatre candidatures se sont exprimées |
| Madame PRESOTTO Christine |  |  |  |
| Monsieur MAILLOT Paul Michel |  |  |  |
| Monsieur DE SA PEIREIRA- Manuel |  |  |  |
| Monsieur MOLY Jean-Jacques |  |  |  |
| Quitus donné au président pour ester\* en justice au nom de l’AJFRO |  |  |  |
| Quitus donné au président et au trésorier pour effectuer toutes opérations sur les comptes bancaires de l’AJFRO. |  |  |  |

*\*Ester = représenter l’association en justice*

QUESTIONS DIVERSES :

4-Résultat des votes

Candidatures au Conseil d’administration quatre postes sont à pourvoir, quatre candidatures se sont exprimées

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Pour  | Contre  | Abstention |
| Madame PRESOTTO Christine | 160 | 3 | 26 |
| Monsieur MAILLOT Paul Michel | 158 | 3 | 28 |
| Monsieur DE SA PEIREIRA- Manuel | 155 | 2 | 32 |
| Monsieur MOLY Jean-Jacques | 149 | 3 | 37 |

Les quatre candidats sont donc élus au conseil d’administration et prennent ce jour le 11 avril 2021 à 18 heures trente leur fonction d’administrateur.

5-Décisions statutaires.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Pour  | Contre  | Abstention |
| Quitus est donné au président pour ester en justice au nom de l’AJFRO | 155 | 3 | 31 |
| Quitus est donné au président et au trésorier pour effectuer toutes opérations sur les comptes bancaires de l’AJFRO. | 160 | 2 | 27 |

**6-Réponses aux questions diverses posées par les jardiniers lors de l’assemblée générale 10 et 11 avril 2021**

**Location de la salle commune.**

Les tarifs de location définis par le conseil d’administration sont les suivants, ils sont applicables à tous les jardiniers sans passe-droit.

* Demi-journée sans la cuisine 50 euros
* Demi-journée avec cuisine75 euros
* Journée entière 100 euros.

**Ouverture et fermeture des portails**

Le portail automatique chemin de Montlhéry est programmable, il sera donc ouvert et fermé en fonction des recommandations dues aux situations sanitaires. En période normale, pour limiter les nuisances et les incivilités dues aux intrusions intempestives, nous nous calerons sur des horaires saisonniers avec un maximum d’amplitude pour la période estivale avec une ouverture à 6 heures et une fermeture à 22 heures. Le portail de la rue du Clos Langlet dont l’accès sera modifié restera accessible pour les jardiniers avec une amplitude plus grande.

**Gestion des déchets verts**

Chaque jardin dispose d’un composteur individuel pour la transformation des déchets de cultures (feuilles, tiges, racines et fruits…). Visiblement ce n’est pas suffisant pour les déchets plus solides comme les brindilles ou les branches d’arbustes et les tiges de choux qui finissent au mieux sur la plateforme de compostage, au pire dans des dépôts sauvages qui doivent être ramassés par les membres du conseil d’administration. Nous disposons cependant d’un broyeur performant. De nombreux jardiniers utilisent maintenant les broyats comme paillage économiseur d’eau. Nous testerons prochainement un dispositif de conseil, d’accompagnement et de formation pour améliorer cette pratique vertueuse, car le compost est la richesse future de votre sol.

**Communication**

Lors du prochain conseil d’administration les commissions seront déterminées et vous pourrez effectivement identifier les responsables.

Les secrétaires de l’association s’efforcent de faire vivre le site Internet et adressent des messages à tous ceux possédant une adresse mail. La commission information formation est une commission ouverte à celles et ceux qui souhaitent s’y investir.

Le règlement intérieur doit être lisible sur les panneaux d’affichage. Il est distribué également à chaque nouveau jardinier au sein du livret d’accueil qui sera actualisé très prochainement.

**Fonctionnement courant**

Notre atelier est ouvert lorsque l’un des membres bénévoles du conseil d’administration est présent. Le matériel manuel est empruntable à tout moment hors crise sanitaire. Il doit faire l’objet d’une notification et doit être ramené propre et en bon état après usage. Pour des raisons de sécurité et d’assurance les engins à moteur ne peuvent être utilisés que par les administrateurs compétents. Vous pouvez cependant demander le service qu’ils peuvent vous rendre : portage d’objets lourds ou encombrants ou services de travail du sol.

Ces services de tonte, de labourage ou de fraisage sont payants à raison de 5 euros par ¼ d’heure afin de participer aux frais de carburant et d’entretien.

**Présence Assemblée générale**

La présence à l’assemblée générale est obligatoire, en référence au règlement intérieur article N° 30.

Pour inciter à y participer, le conseil d’administration a décidé d’appliquer une pénalité de 30 euros aux jardiniers absents sans présentation de justificatifs sanitaires, de travail ou de déplacement.

**Gestion due à la pandémie**

En raison du premier confinement les jardins ne sont restés inaccessibles que durant les quinze derniers jours du mois de mars 2020, ensuite nous les avons ouverts progressivement lors du mois d’avril. Cependant les charges fixes, adhésion, abonnement, amortissement n’ont pas diminué et les charges variables comme la consommation d’eau, en raison d’un été et d’un automne chauds et secs sont restées à leur niveau habituel (5100 m3).

Donc la bonne gestion de notre association nous conduit à ne pas diminuer les cotisations et adhésions.

**Frais de courrier**

Les frais de courrier ne sont imputés qu’à ceux qui ne respectent pas suffisamment le règlement intérieur sur le bon entretien de leur parcelle. Les frais comprennent l’affranchissement et le temps passé par les administrateurs de la commission ad-hoc qui font régulièrement le tour de tous les jardins afin de juger objectivement de leur état de culture et de propreté. Ces frais sont donc incitateurs à la bonne tenue du jardin.

**Heure de TIC**

Les quatre heures de TIC peuvent se faire lors de chantiers importants programmés par la commission. Ils sont réalisés sur les parties communes de notre site de jardins pour son embellissement et pour l’amélioration des services. La commission prévoit également des possibilités de plus courte durée sur des tâches adaptées, spécifiques et prévisibles.

Quelques jardiniers font bien plus que leurs quatre heures, imitons-les, notre site n’en sera que plus beau.

L’entretien interne des îlots est à la charge des jardiniers dudit îlot et ne sont pas comptabilisables dans les heures de TIC.

**Gaspillage d’eau**

Le gaspillage de l’eau est l’affaire de tous. C’est aux jardiniers de l’îlots de se concerter pour la bonne utilisation du puits et du robinet pour l’arrosage exclusif du jardin et pour la consommation domestique courante. En cas de débordement du puits l’îlot n’est plus approvisionné durant une semaine complète.

**Superficie et aménagement des parcelles**

La superficie des parcelles a été mesurée lors de la livraison de chaque tranche de jardins. Des modifications ont été prise en compte, mais doivent être remises à jour. Nous effectuerons en cours d’année par visée laser une vérification de la surface de chaque parcelle.

L’ensemble des aménagements initiaux : abri, pergola, poteaux de clôture et ceux de séparation entre les parcelles ainsi que le portillon d’accès à l’îlot sont à la charge de l’association en cas de renouvellement.

**Mandat des commissions**

Le mandat des membres d’une commission est d’une année. Les membres sont renouvelés après chaque assemblée générale par décision lors du premier conseil nouvellement élu.

**Code Comptable**

Les codes suivants correspondent à :

* 60722- Produits Fermiers : achat des poules et des aliments pour les poules fournis par un agriculteur d’Eure et Loir.
* 60724- Produits alimentaires : ensemble des achats de produits alimentaires destinés à la revente ou aux repas administratifs et festifs tels que le méchoui traditionnel.
* 63330- Formations : les formations que nous avons organisées sont celles autour de la vannerie et la fabrication de paniers.

Réponses apportées par le président et le vice-président, soumises à l’approbation du conseil d’administration du 1ermai 2021.

Le vote est clôturé ce dimanche 11 avril 2021 à 17 heures, le dépouillement des 189 bulletins est effectué par 12 administrateurs présents, organisés en quatre tables sous la responsabilité du président. Les résultats des votes sont proclamés à 18 heures. Le président clos la 24 ème assemblée générale et installe le nouveau conseil pour élire les membres du bureau.

Le président La trésorière le secrétaire